

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH PLANÈTE ORB & PLANÈTE LIROU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUD-HÉRAULT



Table des matières

1.	Présentation	2
1.1	Les lieux d'accueil	2
1.2	Le personnel	2
1.3	Type d'accueil	2
1.4	Les horaires d'accueil	3
2	Inscription et tarifs	3
2.1	Le dossier enfant	3
2.2	Les tarifs	4
2.3	Le calendrier annuel	4
2.4	Les réservations	5
2.5	Modification et annulation	5
3	Informations diverses	5
3.1	Assurances	5
3.2	Maladies, accidents	5
3.3	Objets personnels	6
3.4	Restauration	6
3.5	Transport	6
4	ANNEXES	6
4.1	ANNEXE 1: Droit à l'image	7
4.2	ANNEXE 2: Fiche pratique Vacances	8
4.3	ANNEXE 3: Fiche pratique Mercredis	10

1. Présentation

1.1 Les lieux d'accueil

Deux accueils de loisirs sont mis en place: à Cessenon sur Orb et à Puisserguier.

Nom de l'accueil	Planète Orb		Planète Lirou
Catégories de public accueilli	Enfants de 3 à 5 ans	Enfants de 6 à 12 ans	Enfants de 3 à 12 ans
Communes concernées	Assignan, Prades-sur-Vernazobres, Babeau-Bouldoux, Cessenon-sur-Orb, Pierrerie, Cazedarnes, Saint-Chinian, Villespassans		Capestang, Cébazan, Cruzy, Creissan, Montels, Montouliers, Montels, Poilhes, Puisserguier, Quarante
Adresse	Ecole Maternelle Rue des Aires 34460 CESSENON-SUR-ORB	Espace Léo Lagrange Rue des Saignes 34460 CESSENON-SUR-ORB	Maison des enfants Boulevard de l'avenir 34620 PUISSESGUIER

1.2 Le personnel

- Durant les vacances scolaires, l'équipe de chaque accueil de loisirs est composée de :
 - o Un directeur ou directrice, qui est responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires de l'accueil, de son fonctionnement général, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du présent règlement, de la gestion administrative. Il ou elle est secondé(e) par un directeur ou directrice adjoint(e).
 - o Un nombre d'animateurs et/ou animatrices correspondant au taux d'encadrement réglementaire. Les animateurs exercent également leurs responsabilités dans l'encadrement des enfants lors des temps d'animation.
 - o Des animateurs stagiaires accueillis dans le respect de la législation.
- Les mercredis hors vacances scolaires, seul l'accueil de loisirs Planète Lirou à Puisserguier est ouvert. L'équipe est alors composée uniquement d'une directrice, ainsi que du nombre d'animateurs/animatrices réglementaires au regard du nombre d'enfants accueillis

1.3 Type d'accueil

Les accueils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et les modalités d'accueil sont identiques pour les vacances scolaires et les mercredis en période scolaire, à savoir :

- Les moins de 6 ans peuvent être accueillis à la demi-journée avec ou sans repas (sauf le jeudi*)
- Les enfants de 6 ans et plus sont uniquement accueillis à la journée

* : Durant les vacances, chaque semaine, une sortie est proposée, le jeudi pour les moins de 6 ans, et le vendredi pour les 6 ans et plus à des fins de qualité d'accueil pour l'enfant. Il est demandé aux familles d'inscrire un jour en plus du jour de sortie (ou 2 demi-journées) dans la même semaine.

1.4 Les horaires d'accueil

Accueil du matin : 7h30-9h15

Accueil/Départ demi-journée : 12h/13h30 pour les demi-journées avec/sans repas

Départ en fin de journée : de 17h à 18h30

1.5 Départ des enfants

Seuls les parents et les personnes habilitées justifiant d'une autorisation des parents, présentant un justificatif d'identité, sont autorisés à venir chercher les enfants (directement à l'accueil, ou à la descente des navettes).

- Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent pas partir seul
- Les enfants de 6 ans et plus ne peuvent quitter l'accueil seul qu'avec l'autorisation écrite des parents. Si personne ne se présente à la fermeture du centre ; après attente et dans l'impossibilité de joindre les personnes responsables de l'enfant, le directeur le conduira au poste de police ou de gendarmerie le plus proche.

2 Inscription et tarifs

2.1 Le dossier enfant

Chaque enfant qui est inscrit aux accueils de loisirs doit avoir un dossier administratif à jour. Ce dossier est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Pour créer et/ou mettre à jour ce dossier, les familles doivent en premier lieu remplir des fiches de renseignements, et fournir différents justificatifs :

- Carnet de santé : les pages des vaccins obligatoires seront numérisées, et ces éléments ne seront demandés que lorsque de nouveaux vaccins seront à faire.
- Numéro d'allocataire CAF
- Dernier avis d'imposition de tous les membres du foyer pour les non allocataires CAF
- Justificatif de domicile
- Certificat de scolarité (à demander à l'école ou la mairie) pour les enfants de moins de 6 ans
- Photo d'identité
- Le livret de famille

2.2 Les tarifs

Familles allocataires de la CAF	Quotient familial	Moins de 578€	De 578 à 799.99€	De 800 à 999.99€	De 1000 à 1199.99€	De 1200 à 1399.99€	De 1400 à 1599.99	Plus de 1600€
	Journée	Entre 1 et 2.60€*	Entre 2.60 et 5.40€*	Entre 5.60 et 7€	Entre 7 et 8.40€	Entre 9 et 10.50€	Entre 10.50 et 12€	12€
	Demi-journée	Entre 0.10 et 1.31€*	Entre 1.31 et 2.70€*	Entre 2.80 et 3.50€	Entre 3.50 et 4.20€	Entre 4.50 et 5.25€	Entre 5.25 et 6€	6€
Familles non allocataires	Quotient familial	Moins de 800€	De 800 à 1199.99€	De 1200 à 1499.99€	Plus de 1500€	+ Repas	Déjeuner + goûter	
	Journée	5.60€	8.40€	10.50€	12€		3.10	
	Demi-journée	2.80€	4.20€	5.30€	6€			

Pour les familles allocataires dont le quotient familial est inférieur à 800€, les tarifs indiqués tiennent compte des aides aux loisirs attribuées par la CAF.

2.3 Le calendrier annuel

L'année est découpée en périodes pour lesquelles les dates d'inscription sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Périodes d'ouverture	Inscriptions à partir du
Pour les mercredis du 9 janvier au 20 février	Lundi 3 décembre 2018
Pour les vacances d'hiver et les mercredis Du 13 mars au 17 avril	Lundi 4 février 2019
Pour les vacances de printemps et les mercredis Du 15 mai au 3 juillet	Lundi 1er avril 2019
Pour les vacances d'été Du 8 juillet au 27 août	Mercredi 15 mai 2019
Pour les mercredis Du 4 septembre au 16 octobre	Lundi 26 août 2019
Pour les vacances d'automne et les mercredis Du 6 novembre au 18 décembre	Lundi 30 septembre 2019

2.4 Modalités de réservation

- Sur place, au siège de la Communauté de communes aux horaires suivants :
 - o Lundi de 8h à 12h
 - o Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
 - o Vendredi de 13h à 16h
- En ligne : sous condition d'en avoir fait la demande et de fournir une adresse mail valide.

2.5 Modification et annulation

En cas de modification des réservations effectuées, les familles doivent respecter un délai d'une semaine avant le début de la période. Passé ce délai, les modifications et/ou annulations seront refusées, et les journées seront facturées. Les modifications peuvent être demandées directement en ligne, ou au bureau d'accueil pendant les horaires de permanence.

Sur présentation d'un certificat médical, les journées d'absence pour raison médicale ne seront pas facturées. Tout certificat qui arriverait après facturation de la période ne pourra plus être pris en compte.

Aucune demande par téléphone ne pourra être traitée. D'autre part, la direction se réserve le droit de suspendre ces droits modificatifs en cas d'abus des familles (réservation, puis annulation systématique avant le début de la période).

3 Informations diverses

3.1 Assurances

Tous les enfants présents au sein des accueils de loisirs de la Communauté de communes bénéficient d'une assurance en responsabilité civile couvrant la totalité des risques corporels durant leur transport et sur toute la durée de présence.

La Communauté de communes est assurée auprès de la SMACL sous le N°277710/J.

Il est toutefois conseillé aux familles de souscrire un contrat d'assurance à titre individuel.

3.2 Maladies, accidents

Les parents sont informés des soins qui ont pu être apportés à leur enfant durant la journée. En cas de maladie survenant pendant l'accueil de l'enfant (fièvre...), la direction contacte les parents afin de

décider ensemble de la conduite à suivre. En cas de maladie chronique, un projet d'accueil individualisé peut être mis en place. En cas d'intervention d'urgence, l'équipe de direction peut prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Aucun médicament ne peut être donné aux enfants par le personnel encadrant sans ordonnance écrite du médecin. Les enfants contagieux ne sont pas admis au centre.

3.3 Objets personnels

Les organisateurs de l'accueil déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur la structure. Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. La tenue des enfants doit être adaptée aux activités du jour. Les appareils électroniques ne sont pas admis sur la structure. Il est fortement déconseillé aux enfants de venir avec des jeux ou jouets de leur domicile.

3.4 Restauration

Les repas, pique-niques, collations et goûters sont fournis par le centre. Il est recommandé aux familles de ne pas prévoir de nourriture dans le sac de leur enfant. Les familles doivent informer, lors de l'inscription de l'enfant, tout régime spécifique ou allergies le concernant.

3.5 Transport

Un système de ramassage le matin, et de dépôt le soir est prévu pour les familles qui en ont le besoin. Les membres de l'équipe pédagogique assurent le lien avec les familles au moment du départ et de l'arrivée dans les communes. Tout enfant qui est inscrit pour le ramassage l'est pour l'intégralité de la période. Les enfants peuvent être inscrit pour l'aller, pour le retour ou pour l'aller/retour.

Durant les périodes de vacances, afin de garder un lien entre l'équipe et la famille, il n'y a pas de retour prévu le vendredi. Toutes les familles doivent récupérer leur enfant directement à l'accueil de loisirs.

Les familles qui utilisent le système d'inscription en ligne ne sont pas en mesure d'inscrire directement leur enfant au système de navette. Aussi, il leur est demandé d'envoyer un message via la messagerie du Portail Famille en indiquant la commune de prise en charge des enfants. Sans ce message, les enfants ne pourront pas être pris en charge.

En cas d'absence d'une personne habilitée à récupérer un enfant à l'arrêt de bus, l'animateur en charge du groupe le ramènera à l'accueil de loisirs, les parents devront venir le récupérer sur place.

4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1: Droit à l'image



ATTESTATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)père, mère, représentant légal de l'enfant autorise):

- La prise de clichés et/ou de vidéos où mon enfant apparaît lors de sa participation aux activités des accueils collectifs de mineurs.
- L'utilisation de l'image de mon enfant lors des goûters des parents et lors de la fête du centre et exclusivement dans ce cadre.
- La Communauté de communes Sud-Hérault à diffuser des photos incluant mon enfant, aux familles des enfants présents en même temps que lui dans l'un des accueils collectifs de mineurs.
- La Communauté de communes Sud-Hérault à diffuser des photos incluant mon enfant pour des supports de communication et d'information distribués sur le territoire et diffusés sur le site Internet de la Communauté de communes.

En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de ce droit à l'image et à ne réclamer aucune contrepartie à la Communauté de communes Sud-Hérault. Je m'engage également à ne diffuser aucune photo prise dans le cadre des accueils collectifs de mineurs incluant d'autres enfants que le mien sauf avec accord préalable des parents concernés.

Fait à.....

Le.....

Signature (représentant légal pour les mineurs)

4.2 ANNEXE 2: Fiche pratique Vacances



FICHE PRATIQUE

PLANETE LIROU ET PLANETE ORB

VACANCES SCOLAIRES 2019

Lieux d'accueil

PLANETE LIROU

Capestang, Cruzy, Creissan, Montels, Montouliers, Poithes, Quarante, Cébazan et Puisserguier.

3 - 12 ans

Maison des Enfants
Boulevard de l'avenir
34620 Puisserguier
04.67.93.65.17
06.38.30.38.15

PLANETE ORB

Assignan, Prades-sur-Vernazobre, Babeau-Bouldoux, Cessenon-sur-Orb, Pierrerue, Cazedarnes, Saint-Chinian et Villespassans.

3 - 5 ans

6-12 ans

Ecole Maternelle
Rue des Aires
34460 Cessenon-sur-Orb
04.67.89.60.78
07.89.77.32.44

Accueils en journée

	3 - 5 ans	6 - 12 ans
7h30	Accueil du matin.	
9h15	Inscriptions uniquement à la journée. (Pas de ½ journées possibles.)	
12h10		
12h15		
13h25		
13h30	Accueil du soir.	
17h00		
18h00		

Sac à dos

Pour les 6 - 12 ans

Une paire de basket,
Une paire de chaussettes propres,
Une paire de chaussures ouvertes (tongs, claquettes...).

Pour les enfants qui font la sieste

Doudou / sucette,
Vêtements de rechange (en cas d'incident),
Drap / Plaid ou couverture.

Pour tous

Gourde / bouteille d'eau,
Casquette / chapeau,
Maillot de bain, serviette,
Crème solaire.



Nous vous conseillons de prévoir des vêtements marqués au nom de votre enfant.

Un ramassage est effectué dans les différents villages de la Communauté de communes dont les parents en auront fait la demande à l'inscription et rempli l'autorisation nécessaire. Des membres de l'équipe d'animation assureront le lien avec les familles au moment du départ et de l'arrivée dans les villages.

Transports navettes

PLANETE ORB	Aller	Retour
Babeau-Bouldoux (Arrêt Hérault Transport Centre)	8h15	17h45
Saint-Chinian (école maternelle de la Noria)	8h25	17h30
Pierrerue (arrêt Hérault Transport)	8h35	17h20
Cazedarnes (école des Sources)	8h50	17h10
Assignan (arrêt Hérault Transport)	8h15	17h45
Villespassans (arrêt Hérault Transport)	8h25	17h40
Prades-sur-Vernazobre (arrêt Hérault Transport)	8h50	17h10

PLANETE LIROU	Aller	Retour
Cébazan (cave coopérative)	8h45	17h45
Cruzy (arrêt Hérault Transport)	8h35	17h35
Quarante (plan des écoles)	8h30	17h30
Capestang (école F. Mitterrand)	8h15	17h15
Creissan (place de La Poste)	8h05	17h05
Montouliers (La Poste)	8h20	17h20
Montels (Mairie)	8h40	17h30
Poilhes (cabine téléphonique)	8h50	17h40



Pas de transports de retour les vendredis soirs. Les parents sont conviés à venir chercher leur(s) enfant(s) sur les lieux d'accueils.



Communauté de communes Sud-Hérault
ZAE La Rouquette – 1, allée du Languedoc – 34620 Puisserguier
Tél. 04 67 93 89 54 – Fax. 04 67 93 73 32 – www.cc-sud-herault.fr

4.3 ANNEXE 3: Fiche pratique Mercredis



FICHE PRATIQUE

PLANETE LIROU

LES MERCREDIS 2018/2019

PLANETE LIROU

Assignan, Babeau-Bouldoux Capestang, Cazedarnes, Cébazan, Cessenon-sur-Orb, Creissan, Cruzy, Montels, Montouliers, Pierrerie, Poilhes, Prades-sur-Vernazobre, Puisserguier, Quarante, Saint-Chinian et Villespassans.

3 - 12 ans

Maison des Enfants
Boulevard de l'avenir
34620 Puisserguier
04.67.93.65.17
06.38.30.38.15

Lieux d'accueil

Accueils en journée

Sac à dos

	3 - 5 ans	6 - 12 ans	
7h30	Accueil du matin.		
9h15	Inscriptions à la journée.		
12h10			Fin de l'accueil du matin Début de l'accueil de l'après-midi
12h15			Repas
13h25			Fin de l'accueil du matin Début de l'accueil de l'après-midi.
13h30			
17h00	Accueil du soir		
18h30			

Pour les 6 - 12 ans

Une paire de basket
Une paire de chaussettes propres

Pour tous

Gourde / bouteille d'eau
Casquette / chapeau

Pour les enfants qui font la sieste

Doudou / sucette
Vêtements de rechange
Drap / Plaid ou couverture



Nous vous conseillons de prévoir des vêtements marqués au nom de votre enfant.

Un ramassage est effectué dans les différents villages de la Communauté de communes par un service privé et par l'équipe d'encadrement pour les parents qui en auront fait la demande à l'inscription et rempli l'autorisation nécessaire.



Transports navettes

Communes	Aller	Retour
Cébazan (cave coopérative)	7h45	17h15
Capestang (école F. Vitterrand)	7h55	17h10
Creissan (place de La Poste)	7h55	17h10
Saint-Chinian (école maternelle de la Noria)	8h	17h30
Pierrerue (arrêt Hérault Transport)	8h10	17h40
Babeau-Bouldoux (Arrêt Hérault Transport Centre)	8h10	17h25
Quarante (plan des écoles)	8h10	17h25
Prades-sur-Vernazobre (arrêt Hérault Transport)	8h15	17h45
Montels (Mairie)	8h15	17h30
Cessenon-sur-Orb (école maternelle)	8h25	17h55
Assignan (arrêt Hérault Transport)	8h25	17h40
Montouliers (La Poste)	8h25	17h40
Poilhos (entrée du pont)	8h25	17h40
Cazedarnes (école des Sources)	8h40	18h10
Villespassans (arrêt Hérault Transport)	8h40	17h55
Cruzy (arrêt Hérault Transport)	8h40	17h55